

**Séance 14 juin 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le 14 juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buthiers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente Robert-Doisneau, sous la présidence de Monsieur Christophe CHAMOREAU, Maire.

**Présents :**

M. CHAMOREAU Christophe, *Maire*,

M. THEVENET Julien, Mme JORY Sylvie, Mme VALERIAUD-POUGAT Claire, *Adjoint* ;

M. MBONGO Hermann, Mme BECQUART Lidia, M. BAUR Fabien, M. RENAULT Patrick, M. GIRARD Yoann, M. NEVES COSTA Manuel, M. BARRES Francis, M. TRIPHON Guillaume, *Conseillers Municipaux*.

**Absents excusés :** M. COËNE Michael *pouvoir à M. CHAMOREAU Christophe*, M. DUBARRY Michel *pouvoir à M. BAUR Fabien*, Mme CAFFE Aurélie *pouvoir à Mme VALERIAUD POUGAT Claire*

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BECQUART Lidia.

**ORDRE DU JOUR :**

- a) *Adoption de l'ordre du jour de la séance,*
  - b) *Approbation du procès verbal de la précédente réunion,*
- 
- 1) *Compte-rendu des décisions du maire prises au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
  - 2) Plan local d'urbanisme Intercommunal
  - 3) Natura 2000
  - 4) Bail de la chasse
  - 5) Bail rural
  - 6) Tarifs animation
  - 7) Affaires, informations et questions diverses

**a) Adoption de l'ordre du jour de la séance – délibération n°24.2021**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-10 et suivants,

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal,

M. le Maire propose de reporter à une réunion ultérieure de séance du conseil municipal le dossier 3 : Natura 2000 et 4 : bail de la chasse.

L'ordre du jour, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

**b) Approbation du procès verbal de la précédente réunion – délibération n°25.2021**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2021,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2021.

**1) Compte-rendu des décisions du maire prises au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

DECISION DU MAIRE 2021.008 SUBVENTION	Demande de subvention au Département au titre du FER pour les travaux du VOIRIE RUE DES VERGERS. Montant travaux : 9 625,00 € HT
DECISION DU MAIRE 2021.009 SUBVENTION	Demande de subvention à la Région pour des travaux de VIDEOPROTECTION. Montant travaux : 83 624,45 € HT / taux subvention 10%

## 2) Plan local d'urbanisme Intercommunal – délibération n°26.2021

### Opposition au transfert de compétence « Plan Local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes du Pays de Nemours

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5216-5,

Vu l'article 136 (II) alinéa 2 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR), publiée au Journal officiel le mercredi 26 mars 2014,

Vu la délibération n°13/2017 en date du 24 mars 2017 par laquelle la commune de Buthiers s'opposait au transfert du Plan Local d'Urbanisme au profit de la Communauté de Communes du Pays de Nemours,

Vu la délibération n°1/2018 d'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Buthiers en date du 29 janvier 2018,

Considérant que la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique des Plans Locaux d'Urbanisme, des documents d'urbanisme en tenant lieu et des cartes communales aux EPCI,

Considérant la loi n°2021-160 du 15 février 2021 permettant aux communes d'exprimer leur opposition au transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » entre le 1er octobre 2020 et le 30 juin 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal,

S'oppose au transfert de compétences « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

Autorise le Maire à notifier la présente délibération à la Présidente de la Communauté de Communes Du Pays de Nemours

## 3) Natura 2000

*Reporté à une prochaine réunion du conseil municipal.*

## 4) Bail de la chasse

*Reporté à une prochaine réunion du conseil municipal.*

## 5) Bail Rural parcelle ZD n°18 à M. Fabrice BERCHER – délibération n°27.2021

M. BERCHER Fabrice, exploitant agricole de la commune de Buthiers souhaite louer une parcelle de 14 490 m<sup>2</sup>, à vocation agricole, cadastrée ZD n°18.

Le présent bail est conclu pour une durée de neuf ans à compter du 1er juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2030, moyennant un fermage annuel.

Ce prix sera payable annuellement et à terme échu et indexé sur l'évolution de l'indice des fermages.

En sus de ce prix, le preneur remboursera annuellement à la commune de Buthiers, conformément à l'article L. 415-3 du Code Rural, le cinquième de la taxe foncière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à conclure un bail de 9 ans, parcelle ZD n°18, avec Monsieur Fabrice BERCHER, exploitant agricole et moyennant un fermage annuel.

A signer tout document nécessaire à la conclusion de ce bail.

## 6) Tarifs animation – délibération n°28.2021

Monsieur le Maire, rappelle la délibération n°41/2019 du 19 septembre 2019 et explique au conseil municipal la nécessité de la rapporter.

Le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants pour toutes les manifestations annuelle :

barquette de frites	3,00 €	bouteille/pichet de vin 0,75 cl	9,00 €
viande et barquette de frites	8,00 €	verre de vin ou kir	2,00 €
une entrée	5,00 €	canette de soft, eau pétillante (50 cl)	1,50 €
dessert	4,00 €	bière (canette ou pression)	2,00 €
compote en gourde	1,00 €	petite bouteille d'eau plate (50 cl)	0,50 €
sachet de chips individuel	0,50 €	bouteille de 1,5 litre d'eau plate	1,00 €
sachet de mini-saucisson sec	3,50 €	bouteille de cidre	3,50 €
café soluble	0,50 €	café capsule	1,00 €
consigne ou vente de l'éco cup graduée	1,00 €		

consommations pour les organisateurs /  
animateurs

Gratuité

participation par équipe au concours  
de pétanque 2,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**ACCEPTE** la proposition de tarifs unique à toutes les manifestations

## 7) Affaires, informations et questions diverses

### a) PLU

M. le Maire informe le conseil municipal que le cabinet ECMO effectuera la mise à jour du PLU pour un montant de 5 280 € TTC.

### b) Plan de circulation

M. le Maire et M. MBONGO, en charge de la commission plan de circulation, informent le conseil municipal que le cabinet ECMO effectuera le plan de circulation pour un montant de 5 400 € TTC. Toute réunion supplémentaire sera facturée 350 € HT. Cette prestation intégrera le schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes du Pays de Nemours. Elle portera sur un diagnostic des usages des déplacements dans notre commune. Pendant son élaboration, les Buthérois seront consultés par des réunions publiques.

### c) Schéma cyclable

M. le Maire et M. THEVENET en charge de la commission voirie, informent le conseil municipal que les terrains face à l'atelier municipal sont en cours d'acquisition. Ces terrains serviront à créer un parking pour les habitants qui n'ont pas d'emplacement pour stationner leur véhicules, dégagant ainsi les trottoirs pour la piste cyclable et le trottoir piétons.

Le trottoir de droite, route de Puiseaux et rue des Roses, en allant vers Puiseaux, sera traité en piste cyclable avec une signalétique temporaire en juillet. M. THEVENET doit informer les riverains de stationner les véhicules chez eux et non sur le trottoir comme le précise le code de la route. Ceux qui ne peuvent pas, stationneront leurs véhicules allée des Tilleuls.

### d) Dossiers DETR

M. le Maire informe le conseil municipal que seul le dossier DETR portant sur la vidéoprotection a été accepté et privilégié aux autres dossiers que nous avons demandés. Nous reportons donc à l'année prochaine les dossiers : clocheton, mur cimetière Buthiers, toit de la sacristie, végétalisation cimetière.

### e) Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

M. le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes du Pays de Nemours a transmis une note sur le CRTE. Il s'agit de flécher tous nos investissements sur la mandature. Cela permet au Gouvernement de connaître les subventions que nous solliciterons pour nos investissements. M. le Maire donne lecture aux conseillers des investissements.

### f) Animation

Mme VALERIAUD POUGAT Claire informe le conseil :

- Concours maisons fleuries : le jury se réunira fin juin pour délibérer sur le gagnant.
- Fête de l'été le samedi 19 juin : Concours de pétanque, lots pour les 4 premiers. Une buvette sera installée ainsi que des Food Truck. Des animations sont prévues en fin de journée : 17h00 balade contée, 19h30 : Déambulation sur échasses et autres surprises, 22h00 : Spectacle de jonglerie pyrotechnique.
- Fête Nationale le 13 juillet : apéritif offert par la commune. Grillades et frites. Feu d'artifice à 23h00. Animation par Mille et Une Nuits.
- Voyage des anciens : une réflexion est menée pour le mois d'octobre à proximité de Buthiers.
- Médiathèque : ouverte jusqu'au 3 juillet.

g) Travaux de voirie. La chaussée autour du rond point de Roncevaux va être refait. Les travaux se feront de nuit de 20h00 à 4h30 du lundi 28 juin au mercredi 30 juin 2021 inclus. Nous remercions les riverains de leur compréhension.

---

**La séance est levée à 22 h 50**

**Le Maire,  
Christophe CHAMOREAU**